

## **1. Prestations**

**1.1** Sky Sport® / Sky Show® / Sky Store® (le Service) est un service de contenus sportifs et de divertissement fournit en Suisse par Sky Switzerland SA. Le Service est disponible au travers d'une connexion Internet existante depuis les terminaux compatibles (la liste des appareils compatibles est à consulter sur le site Internet [www.sky.ch](http://www.sky.ch)). Pour accéder au Service Sky Sport®, l'utilisateur devra au préalable souscrire à un abonnement journalier « pass journalier » ou mensuel « pass mensuel ». Pour Sky Show®, seul un abonnement mensuel est disponible. Pour Sky Store®, la consommation est à la carte, sans abonnement.

**1.2** Le contenu du Service est à la seule discrétion de Sky Switzerland SA dans la mesure où le caractère global du Service reste le même. En cas de modification du Service pour des questions de droit ou des raisons techniques, Sky Switzerland SA informera le client dans les meilleurs délais. Le client a le droit de résilier le contrat d'abonnement au moment où la modification ou l'ajustement prend effet.

**1.3** Sky Switzerland SA ne peut pas être tenu pour responsable du contenu éditorial du Service lorsque ce dernier est fourni par des tiers. Le contenu du Service et des chaînes sportives et bouquets sportifs peut varier en fonction de l'actualité et de la disponibilité des programmes. Sky Switzerland SA ne peut être tenue responsable de ces modifications.

**1.4** Par défaut, le contenu du Service est diffusé selon le standard de qualité HD. La qualité s'adaptant automatiquement selon la performance de la connexion internet de l'utilisateur (technologie dite d'Adaptative Streaming), Sky Switzerland SA ne peut en aucun cas garantir un rendu final HD sur le terminal du client.

## **2 Conditions d'accès**

### **2.1 Connexion Internet**

Pour l'utilisation du Service, le client doit avoir une connexion internet fiable. Le client s'engage à avoir une connexion suffisante et constante afin d'assurer la transmission des données. Les coûts de connexion sont supportés par le client.

### **2.2 Conditions liées au terminal**

Sky Switzerland SA autorise l'enregistrement de quatre terminaux différents pour un même compte client. L'enregistrement du terminal est effectif à chaque connexion au Service. Il appartient à l'utilisateur de désactiver les terminaux devenus inutiles depuis son compte client (accessible sur [www.sky.ch](http://www.sky.ch)).

Le contenu Sky Show® et Sky Store® peut être utilisé sur un maximum de deux terminaux enregistrés en même temps, le contenu Sky Sport® ne peut être utilisé que sur un seul des terminaux enregistrés, l'utilisation sur un terminal enregistré exclut l'utilisation sur un autre terminal.

### **2.3 Inscription et âge minimum**

Seules des personnes majeures domiciliées en Suisse et au Lichtenstein sont autorisées à conclure un abonnement au Service.

Pour toute utilisation, le client doit entrer son numéro client ou son e-mail ainsi que son mot de passe (données de connexion) qui lui ont été transmis lors de la procédure d'inscription.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, le client est invité à changer régulièrement son mot de passe depuis le site [www.sky.ch](http://www.sky.ch). Le mot de passe ne doit être en aucun cas transmis à des tiers.

### **2.4 Restrictions d'accès**

Sky Switzerland SA peut restreindre l'accès si la sécurité du système, le maintien du système ou l'intégrité du système est menacée, en particulier si cela est nécessaire pour éviter de graves perturbations du réseau.

## **3 Obligations du client**

**3.1** Les contenus du Service sont protégés notamment par le droit d'auteur et les droits voisins. Les contenus ne peuvent être utilisés qu'aux fins expressément autorisées dans les présentes conditions et sont destinés exclusivement à un usage privé. En particulier, il est interdit de copier les contenus, de les rendre publics ou de les transférer à des tiers (p. ex. par un système de streaming) de quelque manière que ce soit. Il est strictement interdit d'en faire un usage commercial.

**3.2** En cas de violation du contrat et en particulier du paragraphe 3.1, Sky Switzerland SA se réserve le droit de recourir aux voies légales disponibles. La diffusion non autorisée de contenus via un réseau peer-to-peer, la publication, le téléchargement ou toute autre distribution de contenus et/ou le soutien de telles actions sont expressément interdits et peuvent donner lieu à des demandes de dommages-intérêts par Sky Switzerland SA. Si le client met à disposition ses données de connexion à des tiers (p. ex. dans le secteur de la restauration), Sky Switzerland SA peut exiger le paiement d'une clause pénale. Le montant de la clause pénale sera équivalent au double du coût d'un abonnement annuel pour une utilisation commerciale mais ne dépassera pas le montant maximal de CHF 10'000,00. Le client peut toutefois prouver que l'étendue de l'utilisation abusive est plus courte que la période d'une année retenue. Dans ce cas, le client ne devra payer

le montant de l'abonnement à double que pour la durée de l'utilisation abusive effective. Sky Switzerland SA se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts. Au surplus, Sky Switzerland SA peut également intenter un procès civil et pénal à l'encontre de la personne ayant profité indument des prestations.

### **3.3 Utilisation territoriale**

Le contenu ne peut être utilisé que sur le territoire de la Confédération suisse et de la Principauté du Liechtenstein.

L'accès aux chaînes sportives RMC en langue française est réservé aux Clients résidants dans les cantons francophones de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Jura. La validation de cet accès étant dépendante du lieu de résidence du Client, ce dernier est seul responsable de la véracité des informations qu'il fournit. Sky Switzerland SA se réserve le droit de facturer au Client une pénalité contractuelle égale au double du montant annuel du contrat du client en cas de violation. Tous les autres droits sont réservés.

### **3.4 Cryptage**

Tous les contenus sont cryptés et utilisables uniquement lorsqu'une licence est octroyée conformément au droit sur le management digital (DRM). Le client confirme que l'utilisation est bien faite selon les conditions de la licence et que la technologie nécessaire afin de recevoir les programmes est installée.

L'utilisation du Service est donc limitée aux terminaux compatibles avec cette technologie. Le client est seul responsable de son matériel, de sa compatibilité et de son évolutivité par rapport aux DRM utilisés par Sky Switzerland SA.

### **3.5 Protection de la jeunesse**

Il est de la responsabilité du client de prendre les mesures nécessaires afin de garantir qu'aucune personne mineure n'ait accès à un contenu inapproprié. Le client doit en particulier protéger ces données d'accès en conséquence.

### **3.6 Données personnelles**

Après la conclusion du contrat, le client doit transmettre sans délai tous les changements liés à ses données personnelles (moyen de paiement, adresse, adresse e-mail et numéro de téléphone).

## **4 Redevances et moyens de paiement**

**4.1** La redevance pour l'abonnement « pass journalier » est due à compter de la conclusion du contrat et payable immédiatement. L'abonnement prend fin après 24h et n'est pas reconduit automatiquement.

**4.2** Les redevances pour les abonnements « pass mensuel » sont prélevées à la conclusion du contrat sur le moyen de paiement choisi par le client. Le début du mois correspond au jour de la conclusion du contrat et il définit le début du mois suivant lors de la reconduction automatique de l'abonnement. Le montant de l'abonnement est ensuite prélevé automatiquement au début du mois suivant par le moyen de paiement choisi par le client.

Le client est seul responsable de mettre à jour les informations sur ses moyens de paiement.

**4.3** Pour toutes les transactions concernant les abonnements « pass mensuel » qui n'aboutissent pas en raison de la défaillance du moyen de paiement indiqué par le client, l'abonnement est immédiatement suspendu jusqu'à la fourniture par le client d'un nouveau moyen de paiement valide.

**4.4** Pour Sky Store®, les redevances pour l'accès à un contenu est dû avant toute autorisation d'accès au contenu. En cas de location, la durée de visionnement de l'œuvre est spécifiée pour chaque titre au moment de l'acceptation par le Client, elle est en principe de 48 heures à compter du passage de la commande. En cas d'achat, les œuvres sont accessibles pour une durée d'au moins cinq ans à compter de l'achat.

**4.5** Sky Switzerland SA offre différents moyens de paiement au client, dont notamment les paiements par carte de crédit et PostFinance Card. Sky Switzerland SA est libre de proposer de nouveaux moyens de paiement.

## **5 Interruptions de programme / responsabilité / résiliation**

**5.1** Sky Switzerland SA ne répond des problèmes d'accès au Service ou de fourniture de ce dernier qu'à partir du moment où le problème n'est plus considéré comme minime par rapport à l'ensemble de la relation contractuelle.

Sont considérés comme minimes les dérangements n'excédant pas 60 heures par an, (c'est-à-dire 5 heures par mois) et les interruptions jusqu'à 24 heures (dès la 25<sup>e</sup> heure elle n'est plus considérée comme minime) peu importe l'interruption annuelle.

Dans les cas où le client ne remplit pas ses obligations au sens du paragraphe 2.1 et 2.2, Sky Switzerland SA ne peut en aucun cas être tenu responsable des interruptions de programmes.

**5.2** Le paragraphe 5.1 n'est pas applicable en cas de maintenance des softwares.

**5.3** Sky Switzerland SA répond de manière illimitée pour les cas de dol et de négligence grave. Pour les cas de négligence légère, sauf en cas d'atteintes à la vie, la santé et à l'intégrité physique, Sky Switzerland SA ne

répond que pour la violation d'une obligation essentielle du contrat et de manière limitée aux dommages prévisibles et typique du contrat. Les limites et exclusions qui précèdent ne sont pas applicables en cas de responsabilité sans faute instaurée par la loi (p. ex, la responsabilité du fabricant). Les restrictions de responsabilité s'appliquent également pour la responsabilité des travailleurs, des organes et des sous-traitants de Sky Switzerland SA.

## **6 Protection des données**

**6.1** Toutes les informations concernant la protection des données sont disponibles sur le site [www.sky.ch](http://www.sky.ch) sous le lien « Politique de confidentialité ».

## **7 Durée du contrat / résiliation**

**7.1** Le contrat commence à courir au jour de sa conclusion. Les parties au contrat peuvent résilier leur abonnement « pass mensuel » jusqu'au dernier jour d'un mois d'abonnement. La résiliation doit se faire exclusivement depuis le site Internet [www.sky.ch](http://www.sky.ch) dans la rubrique « Mon compte ». Sans résiliation des parties, le contrat est renouvelé automatiquement.

**7.2** Sky Switzerland SA ne peut être tenu responsable pour les interruptions de programme dues à des cas de forces majeurs, c'est-à-dire les circonstances qui ne sont pas dans sa sphère d'influence (p. ex. incendie, tremblement de terre, ou d'autres catastrophes naturelles endommageant les installations).

## **8 Transmission de droit à des tiers**

**8.1** Le client ne peut transférer ses droits et ses obligations découlant du contrat à des tiers sans l'approbation de Sky Switzerland SA. Sky Switzerland SA est en droit de transférer à des tiers, sans l'accord du client, les droits et obligations découlant du contrat d'abonnement. En cas de transfert de tous les droits et obligations, Sky Switzerland SA informera le client 4 semaines à l'avance. Le client a le droit de résilier le contrat d'abonnement au moment où le transfert devient effectif.

## **9 Ajustement des prix**

**9.1** Sky Switzerland SA peut librement, mais dans une mesure raisonnable, ajuster les frais d'abonnement convenus avec le client conformément aux dispositions suivantes. Un ajustement est possible si le coût total de l'abonnement change en raison de circonstances survenant après la conclusion du contrat qui n'étaient pas prévisibles et qui ne sont pas du ressort de Sky ("modification complète des coûts"). Le total des coûts attribuables à l'abonnement se compose des éléments suivants ("éléments de coût") : frais de licences de contenus, frais de services techniques, frais de service à la clientèle et autres coûts des ventes, frais généraux d'administration.

**9.2** Sky Switzerland SA peut augmenter les frais d'abonnement ("Augmentation du prix") si et dans la mesure où le coût total de l'abonnement augmente ("Augmentation du coût total"). Sky Switzerland SA ne peut augmenter les prix que du montant de l'augmentation totale des coûts et une seule fois au cours d'une année civile. Sky Switzerland SA informera le client d'une augmentation de prix au moins six semaines avant son entrée en vigueur. Dans le cadre de la notification de l'augmentation de prix, Sky Switzerland SA attire l'attention du client sur le droit de résiliation sur le délai de préavis ainsi que sur les conséquences d'une résiliation non transmise à temps.

**9.3** Si une augmentation de prix est supérieure à 5% des frais d'abonnement valables jusqu'au moment de l'augmentation, le client a le droit de résilier le contrat d'abonnement sous forme de texte à tout moment après réception de la notification de l'augmentation, avec effet au moment où l'augmentation prend effet. Le droit de résiliation ne s'applique qu'au produit concerné par l'augmentation de prix. Si le produit concerné par l'augmentation de prix est une condition préalable pour un autre produit, la résiliation s'applique également à ce produit. Si le client n'annule pas ou ne le fait pas en temps voulu, l'abonnement sera poursuivi à partir de la date indiquée dans la notification et selon les nouveaux frais d'abonnement.

**9.4** Sky Switzerland SA répercutera immédiatement et complètement toute variation des coûts mentionnés au point 9.1 en réduisant d'autant ses frais d'abonnement. Sky Switzerland SA ne peut tenir compte d'éventuelles augmentations de coûts pour d'autres éléments de coûts que si Sky Switzerland SA n'a pas déjà pris en compte ces coûts dans le cadre d'une augmentation des frais d'abonnement.

**9.5** Indépendamment des dispositions 9.1 à 9.4, Sky Switzerland SA est en droit d'ajuster les frais d'abonnement en conséquence en cas d'augmentation ou de réduction de la taxe sur la valeur ajoutée.



**10 Dispositions finales**

Sky Switzerland SA peut modifier les présentes conditions générales avec un préavis de 4 semaines si la modification est raisonnablement acceptable pour le client, en tenant compte des intérêts de Sky Switzerland SA. Le droit au changement ne s'applique pas aux dispositions essentielles de la relation contractuelle, en particulier le type et l'étendue des services convenus et le terme du contrat.

Si le client ne s'oppose pas à la modification des conditions générales dans le délai fixé par Sky Switzerland SA, la modification est réputée approuvée par le client. Sky Switzerland SA attire l'attention du client sur ce fait dans la notification de changement.

Etat au 10/2019.